

STRATÉGIE
2020-2024

Chine

#MondeEnCommun



The background features several overlapping, hand-drawn style orange circles of varying sizes, creating a dynamic, organic pattern. The word "Chine" is centered within one of the smaller circles.

Chine

RÉSUMÉ

Les enjeux de développement de la Chine et leurs impacts sur le monde

Avec près du cinquième de la population de la planète, la Chine est un moteur de la croissance mondiale et un acteur incontournable des grandes négociations internationales. Le pays a connu trente années de croissance économique continue qui lui auront certes permis de réduire fortement la pauvreté et de se hisser au rang de seconde puissance économique mondiale mais au prix aussi de profonds dommages sur l'environnement et sur le climat qui aujourd'hui impactent le pays tout comme le reste du monde.

En effet, la Chine est confrontée à une dégradation rapide de son environnement illustrée par des niveaux de pollution extrêmes, un appauvrissement de ses écosystèmes et une disponibilité limitée de ses terres arables. Cette situation est d'autant plus préoccupante que la Chine est l'un des 17 pays de méga-diversité qui détiennent à eux seuls les deux-tiers de la biodiversité de la planète. Par ailleurs, la Chine est le premier émetteur de gaz à effet de serre, avec 28 % des émissions mondiales et un niveau d'émissions par habitant aujourd'hui supérieur à celui de l'Union européenne.

Devant ce constat, le gouvernement chinois a progressivement réorienté ses plans quinquennaux pour promouvoir un développement qui préserve l'environnement et limite ses émissions de gaz à effet de serre même si ces dernières restent loin des niveaux requis pour respecter l'Accord de Paris. Dans le même temps, portée par sa puissance financière et son expansion mondiale, la Chine se montre très active dans le financement de la coopération économique et du développement en pays tiers, notamment en Afrique, via plusieurs initiatives, telles que la Belt and Road Initiative (BRI) qui reste la plus emblématique.

Le cadre d'intervention de l'AFD en Chine et le mandat du Groupe

L'AFD intervient depuis 2004 en Chine, où elle promeut une croissance verte et solidaire. L'action de l'Agence y décline pour partie des engagements pris par la France dans la relation bilatérale, laquelle a été élevée au rang de « partenariat stratégique global » en 2004, avec des rencontres annuelles des deux chefs d'État et des dialogues de haut niveau au plan stratégique, économique et financier, et au plan des échanges humains. La lutte contre le changement climatique et la préservation de l'environnement constituent des axes stratégiques majeurs de cette coopération. La mise en œuvre de l'Accord de Paris en est un élément structurant, tout comme l'engagement de la Chine et de la France en faveur de la biodiversité. S'agissant de la coopération en pays tiers, la France s'est prononcée pour une coopération avec la Chine sur des projets d'intérêt commun,

exemplaires au regard des normes environnementales, sociales, de mise en concurrence et de soutenabilité financière. Ainsi, l'AFD est appelée à renforcer son dialogue avec les acteurs chinois actifs dans le financement de projets en pays tiers pour promouvoir avec ces acteurs les enjeux d'importance mondiale, tels que le climat et la biodiversité, et ainsi contribuer à l'atteinte des ODD dans le respect des normes internationales.

L'action de l'AFD en Chine s'inscrit également dans le cadre des orientations du Comité Interministériel de la Coopération Internationale et du Développement (CICID) du 8 février 2018 et du 4^e Plan d'Orientation Stratégique (POS) du Groupe AFD (2018-2022) qui reconnaît l'importance d'un dialogue avec les pays émergents fondé sur la réciprocité des expériences, pour accompagner l'adoption de trajectoires de développement bas carbone et résilient et répondre à la demande sociale d'amélioration de la qualité de vie. L'AFD y est invitée à décliner une activité « 100 % Accord de Paris », en finançant des projets prioritairement d'atténuation présentant des co-bénéfices climat substantiels, et « 100 % lien social », en mettant notamment en avant son attachement à la réduction des inégalités femmes-hommes.

Les priorités stratégiques du groupe AFD pour la coopération avec la Chine

Sur la période 2020-2024, la finalité des interventions du Groupe AFD en Chine et avec les institutions chinoises de la coopération en pays tiers sera de contribuer à la mise en œuvre des ODD et au dialogue bilatéral franco-chinois en poursuivant les trois priorités :

- Contribuer à la mise en œuvre de l'agenda international sur le changement climatique et la biodiversité ;
- Accompagner en Chine la transition écologique et énergétique, au cœur du dialogue bilatéral ;
- Coopérer avec la Chine pour la promotion des standards internationaux en pays tiers.

La France souhaite s'engager dans une concertation plus étroite avec la Chine dans le cadre des négociations internationales sur le climat, la biodiversité, la dégradation des ressources naturelles, afin de favoriser l'adoption d'un Pacte mondial pour l'environnement aux ambitions significativement rehaussées. C'est le sens de l'Appel de Pékin lancé par les deux présidents français et chinois lors de la visite d'Etat du Président de la République en novembre 2019 à Pékin. L'AFD contribuera à la mise en œuvre de l'agenda international dans ces domaines en appui aux autorités françaises.

Par ailleurs, en Chine, la stratégie du Groupe reposera sur le financement de projets en accompagnement des transitions chinoises dans les deux domaines majeurs que sont la transition énergétique et la transition territoriale et écologique. Sur ces thématiques, l'AFD se positionnera sur des secteurs jugés pertinents par les deux parties (biodiversité, villes résilientes et sobres en carbone, finance verte, notamment), en recherchant des co-bénéfices climat élevés, sans mobiliser de crédits budgétaires français et en recourant à l'expertise française.

Enfin, pour favoriser la convergence des acteurs chinois sur le financement des ODD en pays tiers, l'AFD s'emploiera à connaître ces acteurs et à nouer avec eux des partenariats, à travers notamment le réseau IDFC ou à travers des cofinancements de projets en pays tiers, dans le respect des normes internationales. Cette coopération prendra appui sur l'exemplarité des opérations financées en Chine.

Les modalités de mise en œuvre

Sur la période 2020–2024, la mise en œuvre de la stratégie régionale du groupe AFD en Chine passera principalement par la mobilisation de prêts souverains et non souverains, pour des montants annuels aux conditions du marché compris entre 200 et 300 millions d'euros. Elle s'appuiera aussi sur la construction de partenariats avec les acteurs chinois du développement en Chine et hors de Chine. Par ailleurs, l'influence française sera promue en mobilisant l'expertise dans les domaines où la France dispose de compétences et de savoir-faire reconnus. Enfin, la mise en œuvre reposera aussi sur l'expérience accumulée par l'AFD dans le financement de projets en Chine.

SOMMAIRE

1. CONTEXTE	7
1.1 Les enjeux de développement en Chine	8
1.2 La Chine hors de Chine : le financement chinois du développement	10
2. CADRAGE POLITIQUE ET MANDAT DU GROUPE	11
2.1 Les relations franco-chinoises	12
2.2 Mandat du Groupe AFD en Chine	12
3. LES PRIORITÉS DU GROUPE AFD POUR LA COOPÉRATION AVEC LA CHINE	14
3.1 Axe 1 : Contribuer, au sein de l'équipe France, à l'agenda international sur le changement climatique et la biodiversité	16
3.1.1 Appliquer l'Accord de Paris	16
3.1.2 Fixer un nouveau cap pour préserver la biodiversité	17
3.1.3 Renforcer la visibilité d'IDFC et des banques nationales et régionales de développement	18
3.2 Axe 2 : Accompagner la transition écologique et énergétique au cœur du dialogue bilatéral	19
3.2.1 Accompagner les segments les plus innovants de la transition énergétique	19
3.2.2 Participer à la transition écologique	20
3.3 Axe 3 : Coopérer en pays tiers pour la promotion des standards internationaux	21
3.3.1 Analyser les implications du déploiement financier de la Chine à l'international	21
3.3.2 Développer des partenariats trilatéraux en cohérence avec les engagements internationaux et promouvoir les bonnes pratiques	21
4. PERSPECTIVES FINANCIÈRES, MODALITÉS D'INTERVENTION ET DE SUIVI	22
4.1 Perspectives financières et modalités d'intervention	23
4.2 Modalités de suivi et redevabilité	24
LISTE DES SIGLES	25

Indicateurs du pays

CHINE	Valeur – rang (2010)	Valeur – rang (date)
Population (a)	1,338 milliard	1,409 milliard (2018)
Croissance démographique (b)	0,50 %	0,6 % (2017)
Age médian (a)	35,2 ans	37 ans (2018)
Indice de développement humain (a)	0,706	0,75 – 86 ^e (2018)
Espérance de vie à la naissance (b)	75 ans	76 ans (2017)
Taux de pauvreté (en fonction du seuil national) (b)	17,20 %	3,1 % (2017)
Population urbaine (% du total) (a)	49,2 %	60,3 % (2019)
Taux de chômage (a)	4,50 %	4,7 % (2018)
Indice de Gini (a)	43,7	42 (2018)
Inégalités de revenus, quintile ratio (a)	10,1 (2013)	9,2 (2018)
Gender inequality index (a)	0,189	0,15 (2018)
PIB (USD courant) (b)	6,100 milliards	12,238 milliards (2017)
RNB/habitant (Atlas method – USD courants) (b)	4 340	8 690 (2016)
Classification pays (b)	PRITS	PRITS
Croissance écon. (moyenne sur 3 ans) (b)	10 %	6,7 % (2017)
APD net reçue (USD courants) (c)	671 890 000	- 1 045 millions (2017)
APD net reçue (% du RNB) (c)	0,01 %	0,0 % (2017)
Classement Doing Business (d)	89 ^e	73,64 – 46 ^e (2019)
Indice de perception de la corruption (e)	35 – 78 ^e	39 – 87 ^e (2018)
Liberté de la presse (Reporters sans frontières) (f)	84,67 – 171 ^e	78,92 – 177 ^e (2019)
Global Climate Risk Index (sur 20 ans) (g)	28 ^e pays le plus touché	37 ^e le plus touché
ND Gain Vulnerability score (h)	0,4	0,39 - 66 ^e (2017)
ND Gain Readiness score (h)	0,43	0,47 - 63 ^e (2017)
Émissions de GES (CO2eq) (i)	9,8 Gt	12 Gt (2014)
Émissions de CO2eq par habitant (tonnes) (b)	6,561 t	7,45 t (2014)
Surface de forêt (millions) (b)	2,006 km ²	2,098 km ² (2017)
INFORM Global Risk Index (j)	4,4 – moyen (2014)	4,4 – moyen (2019)
Abonnement tel portable (pour cent personnes) (b)	63,2	104 (2017)
Usagers internet (% de la population) (b)	34,30 %	54 % (2017)

Sources : (les sources de chaque ligne sont indiquées par les lettres (a) (b) (c) (d) (e) (f) (g) (h) (i) (j) dans la colonne de gauche : PNUD (a) ; Banque mondiale (b) ; CAD-OCDE (c) ; Doing Business - Banque mondiale (d) ; Transparency International (e) ; Reporters sans frontières (f) ; Germanwatch (g) ; Notre Dame Global Adaptation Initiative (h) ; Climatewatch (i) ; INFORM (j)

A decorative graphic consisting of several overlapping, concentric orange circles that form a spiral pattern, starting from the top left and moving towards the bottom right. The circles are of varying radii and are centered around the text.

1.

CONTEXTE

La Direction Régionale (DR) de l'AFD en Chine constitue un cas particulier de l'organisation régionale du Groupe AFD, d'une part en raison de sa couverture géographique limitée à la Chine¹ et à la Mongolie, d'autre part parce qu'elle coordonne les interventions du Groupe avec les institutions chinoises chargées de porter la politique de financement du développement en pays tiers.

Cette stratégie se concentrera sur les interventions du Groupe en Chine et avec les acteurs chinois du développement durable, y compris en pays tiers. Concernant la Mongolie, Proparco y intervient depuis une dizaine d'années, et une mission de prospection est en discussion pour l'AFD.

1.1. LES ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT EN CHINE

La recherche d'une croissance soutenable et inclusive

Géant démographique avec 1,4 Md d'habitants, la Chine est depuis plusieurs décennies un moteur de la croissance mondiale et un acteur incontournable des grandes négociations internationales. Le pays a connu trente années de croissance économique sans précédent, fondée sur les exportations, qui aura permis de sortir près de 850 millions de personnes de l'extrême pauvreté² même si, en 2016, il restait encore 328 millions de pauvres au regard du seuil de pauvreté retenu pour les PRITS³. Mais cette croissance a engendré des dommages environnementaux, des déséquilibres territoriaux et des clivages sociaux⁴. Le vieillissement de la population constitue un défi majeur pour la Chine⁵, entraînant une diminution régulière de la population active et pesant sur le système de retraite et de protection sociale. Par ailleurs, la progression rapide de la dette et du crédit, ainsi que la situation du secteur financier et de certaines provinces constituent également des défis pour l'économie chinoise. Dans ce contexte marqué par un ralentissement économique, la Chine souhaite fonder sa croissance future sur la demande intérieure et sur une économie de services. Lors du 19^e congrès du parti communiste chinois en octobre 2017, le Président Xi Jinping a souligné l'importance d'une croissance qualitative, permettant de réduire les inégalités, de lutter contre la pauvreté et de protéger l'environnement.

Préservation de l'environnement

La Chine est confrontée à une dégradation rapide de l'environnement illustrée principalement par des niveaux de pollution extrêmes (pollutions de l'air, des eaux et des sols), une faible efficacité énergétique de son économie, un appauvrissement de ses écosystèmes et de sa biodiversité, une disponibilité limitée de ses terres arables⁶ et l'avancée de la désertification. Elle fait partie des 17 pays de mégadiversité, qui détiennent à eux seuls les deux-tiers de la biodiversité de la planète. Le pays couvre en effet sept zones climatiques et abrite un huitième de la totalité des espèces de plantes et d'animaux sauvages terrestres. La situation est aujourd'hui critique, avec un taux de disparition de la biodiversité supérieur au taux moyen mondial, sous l'effet de la transformation des espaces naturels, des pollutions, de la surexploitation des terres agricoles et des impacts du changement climatique.

La biodiversité et la gestion des écosystèmes sont devenues des priorités politiques pour le pays qui entend adapter son modèle de croissance à la nécessité de préserver son patrimoine naturel.

Partie à la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD), la Chine a accueilli en 2017 la 13^e Conférence des Parties à la Convention, témoignant ainsi d'un engagement politique dans le domaine. Le pays a mis en œuvre des mesures de lutte contre la désertification consistant principalement en des campagnes d'afforestation massive.

¹ L'extension du mandat de l'Agence à la Mongolie n'a pas été à ce jour confirmée.

² D'après la Banque mondiale, la part de la population vivant avec moins de 1,90 USD par jour a baissé de 88,3 % en 1981 à 1,9 % en 2013.

³ 5,5 USD par jour, PPP (2011), source Banque Mondiale.

⁴ Indice de Gini de 0,46 en 2016, contre 0,38 au début des années 2000.

⁵ Selon le ministère de la protection sociale, la part des plus de 60 ans devrait passer de 16,7 % de la population à 34,7 % en 2050 et le taux de personnes retraitées par rapport à la population active passerait de 1/2,8 en 2016 à 1/1,3 en 2050.

⁶ Avec moins de 10 % des terres arables mondiales, la Chine nourrit un cinquième de la population mondiale.

La Chine a aussi ratifié la Convention internationale sur la Diversité Biologique (CDB) en 1993, puis s'est dotée d'une stratégie et d'un plan d'action de préservation de la biodiversité qui ont permis la création de réserves naturelles et l'identification de zones prioritaires. Le pays compte aujourd'hui 57 sites « Ramsar »⁷. Il accueillera la 15^e Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique en 2021, pour laquelle les attentes sont élevées puisqu'elle devra fixer les nouvelles ambitions du Programme de Développement Durable et un nouveau régime de gouvernance internationale à l'horizon 2030.

Lutte contre le changement climatique

Avec 28 % des émissions mondiales, la Chine est le premier émetteur de gaz à effet de serre. Son niveau d'émissions par habitant est supérieur à celui de l'Union européenne. La Chine est aussi depuis 2009 le premier consommateur d'énergie et compte pour la moitié de la production et de la consommation mondiale de charbon (65% de la demande en énergie primaire). De nombreuses régions (tout le nord et nord-ouest de la Chine, le plateau tibétain) sont très exposées aux risques climatiques, notamment aux phénomènes de désertification, qui affectent les rendements agricoles. Les régions côtières, fortement urbanisées, seront confrontées à la montée des eaux et à l'intensification des phénomènes climatiques extrêmes.

Le changement climatique est aujourd'hui une préoccupation majeure du gouvernement chinois. La Chine a joué un rôle essentiel dans les négociations de l'Accord de Paris, l'inscription de la finance verte à l'ordre du jour du G20 de Hangzhou en septembre 2016 et l'adoption de l'amendement de Kigali au Protocole de Montréal (octobre 2016) en vue de l'élimination progressive des hydrofluorocarbures ; protocole qu'elle n'a pas encore ratifié. Elle a engagé des actions pour une décarbonation de son économie avec le déploiement des énergies renouvelables et une baisse significative de son intensité énergétique (-36 % entre 2000 et 2016), mais celle-ci se situe encore au-dessus de la moyenne OCDE. Le pays poursuit des objectifs de réduction de ses émissions⁸, et les provinces et régions chinoises sont sollicitées pour faire émerger des projets pilotes de lutte contre le changement climatique. La Chine a également engagé des exercices stratégiques à long terme (horizon 2050) qui sont menés en coopération avec des acteurs internationaux par des centres de réflexion associés à la

NDRC (*National Development Reform Commission*)⁹, en particulier l'ERI (Energy Research Institute) et la NCSC (*National Center for Climate Change Strategy and International Cooperation*).

Réduction des déséquilibres territoriaux et sociaux

Avec une superficie représentant 17 fois la France, la Chine est un pays continent contrasté, entre un littoral développé et urbanisé à l'est disposant de terres arables, et des plateaux et montagnes à l'ouest (deux tiers du pays), marqués par des climats quasi désertiques et de faibles rendements agricoles. Le littoral, représentant 14 % de la superficie du pays, s'intègre à l'économie mondiale et abrite 45 % de la population. Cette façade demeure la région la plus développée de Chine, avec une croissance économique moyenne de 8,54 % et un PIB par habitant cinq fois supérieur à celui des régions continentales (Données 2017, Annuaire statistiques 2018, Bureau des statistiques nationales). Alors que le niveau de vie dans certaines grandes villes chinoises (Pékin, Shanghai, Canton, etc.) est comparable à celui en cours dans certains pays d'Europe de l'Est ou du Sud, un grand nombre de provinces connaissent encore des taux de pauvreté importants notamment dans l'ouest du pays.

Alimentés par les disparités entre les zones rurales et urbaines, les niveaux d'inégalités sociales dépassent ceux observés en Europe¹⁰. Les Chinois les plus pauvres ont bénéficié d'une croissance de leurs revenus deux fois plus faible que la moyenne entre 1978 et 2015. Les villes chinoises, où vivent actuellement 59 % de la population, accueillent chaque année plusieurs dizaines de millions de nouveaux arrivants. Avec les migrations massives des populations rurales vers les villes, s'est formé un groupe social d'environ 291 millions de travailleurs précaires avec des accès limités aux services sociaux de base. Des réformes sont mises en œuvre pour modifier le système de « hukou », sortes de « permis de résidence » qui sépare les citoyens en deux catégories, ruraux et urbains, et génère de fortes inégalités de droits et d'accès aux services publics. Signe d'un début de rééquilibrage, depuis plusieurs années, les revenus des résidents des zones rurales progressent plus rapidement que ceux des urbains (+ 6,2 % en campagne et + 5,6 % en ville en 2016)¹¹. Enfin, l'égalité entre les hommes et les femmes reste également un sujet, bien qu'elle soit reconnue par la loi et inscrite dans la Constitution¹².

⁷ Sites inscrits sur la liste des zones humides d'importance internationale.

⁸ Les objectifs principaux à l'horizon 2030 qui structurent la NDC chinoise publiée en 2015 (pic d'émissions d'ici 2030, baisse de l'intensité carbone de 18 % et de l'intensité énergétique de 60 à 65 % par rapport à 2005, augmentation de la part des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique total jusqu'à 20 % et reboisement de plus de 40 millions d'hectares entre 2015 et 2020) sont déjà quasiment atteints en 2019.

Néanmoins, selon Climate action Tracker, la NDC de la Chine n'est pas assez ambitieuse pour limiter la hausse des températures moyennes à 2°C par rapport aux niveaux pré-industriels et le pays devra revoir les objectifs de sa NDC en 2020 dans le cadre de l'Accord de Paris.

⁹ Depuis 2018, la lutte contre le changement climatique et la réduction des émissions de GES relèvent du ministère de l'Écologie et de l'environnement.

¹⁰ « De l'inégalité en Chine », Piketty Thomas, Le Monde, février 2017

¹¹ Source : Nashidi Rouiai, « Chine : des inégalités sociales persistantes », Carto n°49, septembre, octobre 2018.

¹² La Chine a été l'un des premiers pays à ratifier en 1980 la Convention internationale des Nations unies sur l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW).

1.2. LA CHINE HORS DE CHINE : LE FINANCEMENT CHINOIS DU DÉVELOPPEMENT

La Chine se déploie sur le plan international avec des ambitions diplomatiques, économiques, culturelles et militaires.

Au niveau diplomatique, tout en étendant son influence à l'échelle mondiale (mise en place de « partenariats stratégiques » avec les pays jugés prioritaires, mais aussi multiplication d'accords bilatéraux avec les pays en développement), la Chine a suscité ces dernières années la création de nouvelles organisations internationales. En 2014, elle a ainsi joué un rôle moteur dans la création de la Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures (AIIB), nouvelle banque multilatérale.

Ces dernières années, la politique étrangère chinoise a été marquée par la déclinaison des « nouvelles routes de la soie » (ou encore *Belt and Road Initiative*, BRI), initiative multisectorielle lancée par le Président Xi en 2013. La BRI est présentée comme une réponse chinoise aux besoins en infrastructures du continent eurasiatique, mais elle dépasse désormais très largement ce cadre. L'initiative BRI a été inscrite dans la Constitution du parti lors du 19^e congrès du PCC. Les contours et les sources de financement de cette initiative font l'objet de nombreuses études, les annonces allant jusqu'à plus de 1000 Mds USD sur une période de temps non définie¹³. Toutefois, les engagements pris par la Chine dans le cadre de la BRI ne relèvent pas, dans leur grande majorité, de l'aide publique au développement au sens du CAD.

La Chine est de plus en plus active dans le financement de la coopération économique et du développement dans le monde. Pays non membre de l'OCDE et du CAD, la Chine ne suit pas la définition de l'aide publique au développement

établie par l'OCDE. Aux côtés des acteurs chinois traditionnels comme la China Exim Bank ou la *China Development Bank*, de nouveaux fonds d'investissements sont apparus comme le Silk Road Fund¹⁴ et le *China Africa Development Fund*¹⁵, dotés d'importantes capacités financières et proposant des financements non concessionnels. Il est dès lors difficile de distinguer les investissements directs étrangers de ce qui relève de l'aide.

Selon le rapport de l'OCDE pour 2019, le financement concessionnel dispensé par la Chine pour le développement s'est élevé à un total de 3,6 Mds USD en 2016, contre 3,1 Mds USD en 2015¹⁶. Cet accroissement provient principalement de la contribution de 1,1 Md USD apportée au capital de l'AIIB. Hors financement multilatéral, l'aide apportée par la Chine est essentiellement liée, c'est-à-dire subordonnée à l'octroi de marchés à des entreprises chinoises¹⁷. Le financement du développement (plus large car incluant le soutien à l'export et les coopérations économiques bilatérales) représente des montants plus conséquents qui restent difficiles à quantifier¹⁸ car la Chine ne se conforme généralement pas aux pratiques de l'OCDE régissant l'APD (en matière de cofinancement, de mise en concurrence, d'endettement des États notamment). Le dispositif a été renforcé en 2017 avec la création du *Center for International Knowledge on Development* (CIKD), chargé de porter la « stratégie ODD » de la Chine, après les annonces du président Xi au sommet des Nations Unies de septembre 2015 puis en 2018, avec la création de l'Agence de coopération pour le développement international (*Chinese International Development Cooperation Agency* – CIDCA), chargée de la coordination de l'aide accordée par les différents ministères.

¹³ Source : Trésor-éco, Les nouvelles routes de la soie, n° 229, octobre 2018.

¹⁴ Fonds souverain chinois créé le 29 décembre 2014. Il est destiné à financer les initiatives de Nouvelles routes de la soie, principalement sous forme de prises de participation au capital d'entreprises.

¹⁵ Le CAD Fund est un fonds de capital-investissement chinois, filiale de la China Development Bank.

¹⁶ Ces chiffres sont des estimations de l'OCDE d'après des données du gouvernement de la Chine et des sites internet des organisations multilatérales.

¹⁷ Cette aide liée est également utilisée par d'autres pays pour leurs financements, notamment le Japon.

¹⁸ Différentes études ont tenté de quantifier l'APD chinoise, à partir de bases de données, arrivant à des chiffres divergents (JICA Research Institute, CARI, Aid Data)

The background features several overlapping, thin orange circular lines of varying radii, creating a dynamic, abstract pattern. The lines are centered around the text, with some passing behind and others in front of it.

2.

**CADRAGE
POLITIQUE
ET MANDAT
DU GROUPE**

2.1. LES RELATIONS FRANCO-CHINOISES

La relation franco-chinoise a été élevée au niveau de « partenariat stratégique global » en 2004. Outre les rencontres annuelles au niveau des chefs d'État, le calendrier bilatéral est structuré autour de trois mécanismes de dialogue de haut niveau : stratégique (enjeux mondiaux comme le climat, l'environnement et les questions de sécurité dont le terrorisme et les crises régionales), économique et financier (notamment pour le rééquilibrage des échanges commerciaux), et sur les échanges humains (coopérations universitaires, scientifiques, culturelles, promotion des droits humains...). La lutte contre le changement climatique et la préservation de l'environnement constituent des axes stratégiques de la coopération franco-chinoise. La mise en œuvre de l'Accord de Paris est un élément structurant du dialogue bilatéral, tout comme l'engagement de la Chine en faveur de la biodiversité, dans la perspective de la tenue de la COP15 sur la diversité biologique en Chine en 2021. La diplomatie française est active pour consolider le leadership franco-chinois sur les questions environnementales¹⁹ et climatiques, en prenant notamment appui sur l'appel de Pékin en date du 6 novembre 2019 sur la conservation de la biodiversité et le changement climatique. Sur le plan économique, la Chine est le 6^e partenaire commercial de la France, son 8^e client et son 2^e fournisseur. La Chine représente ainsi le premier déficit commercial bilatéral de la France (32,9 Mds EUR en 2019) devant l'Allemagne, et le rééquilibrage des échanges « par le haut » constitue un objectif prioritaire.

S'agissant du financement du développement en pays tiers, la France privilégie une coopération concrète avec la Chine sur des projets réalisés dans le respect de normes de gouvernance exemplaires. L'UE (dans le cadre de la Plateforme sur la connectivité UE-Chine) et la France se sont donc prononcées en faveur du développement de projets d'intérêt commun et exemplaires sur le plan des normes internationales et européennes (sociales, techniques, environnementales, et de mise en concurrence et soutenabilité financière). En 2015, la France a engagé avec la Chine un « partenariat franco-chinois en pays tiers », dont l'objectif est de coopérer sur des projets à l'étranger, dans une optique de complémentarités entre entreprises françaises et chinoises. Enfin, la stratégie de l'AFD s'inscrit également dans les objectifs de la stratégie de connectivité de l'UE. En effet, l'Union européenne a publié en septembre 2018 sa stratégie de connectivité « *Connecting Europe and Asia – Building blocks for an EU strategy* »²⁰, souhaitant porter des collaborations de connectivité durable entre Europe et Asie. Cette stratégie européenne est volontairement large sur le plan sectoriel et géographique. La France encourage la recherche de synergies entre cette stratégie européenne et la BRI, dans le sens d'un respect exigeant des normes internationales.

2.2. MANDAT DU GROUPE AFD EN CHINE

Depuis 2003, l'AFD promeut en Chine une croissance verte et solidaire. Il s'agit de rechercher des solutions partagées à des défis communs. Compte tenu du poids de la Chine dans les émissions mondiales de gaz à effet de serre, la lutte contre le changement climatique est placée au cœur de ce mandat. Par ailleurs, l'activité ne mobilise pas de ressources budgétaires de l'État français (pas de bonification des prêts, recours aux subventions limité à l'assistance technique – avec recherche privilégiée de subventions européennes).

S'appuyant sur le cadre stratégique des relations entre la France et les pays émergents, le Plan d'Orientation Stratégique (POS) du Groupe de l'AFD pour la période 2018-2022 souligne l'importance du dialogue avec les pays émergents, fondé sur la réciprocité des expériences, pour accompagner l'adoption de trajectoires de développement bas carbone et résilient, et répondre à la demande sociale d'amélioration de la qualité de vie. Le Groupe poursuivra sa démarche de soutien aux intérêts français et agira particulièrement dans

¹⁹ Dans ce contexte, le ministère français de la transition écologique et solidaire a notamment signé en 2018 un Plan d'action sur l'environnement avec le ministère chinois de l'écologie et de l'environnement, et un accord de coopération avec la NDRC pour travailler à la réforme des aires protégées chinoises. L'année franco-chinoise de l'environnement, qui découle de la déclaration conjointe des présidents Macron et Xi du 9 janvier 2018, a été lancée le 19 novembre 2018. Plusieurs événements et forums de haut-niveau se sont déroulés dans le cadre de cet événement et ont associé l'AFD (un séminaire sur les « villes éponges » et les résiliences urbaines a ainsi été co-organisé en décembre 2018 par l'AFD, le MOF, la NDRC et l'ambassade de France à Pékin ; les projets de l'AFD de soutien à la protection de la biodiversité en Chine ont été mis en valeur tout au long de l'année).

²⁰ Les thématiques de ce document et les recommandations reposent sur l'interopérabilité et l'intermodalité des réseaux de transport, l'énergie et les réseaux numériques. « Cette connectivité pour la prospérité » fait partie des 10 priorités établies par la Commission européenne. Trois axes de travail sont privilégiés : i) construire des connexions efficaces entre l'Europe et l'Asie (transport, énergie, numérique, échanges humains, en particulier, étudiants, chercheurs) ; ii) construire des partenariats pour promouvoir une connectivité qui articule les visions européenne et chinoise ; iii) investir davantage et mieux pour une connectivité durable. L'approche de la connectivité européenne repose sur : i) la connectivité soutenable (limiter les externalités et augmenter la productivité) ; ii) la connectivité intégrée (intermodalité, numérisation, mix énergétique) ; iii) une gouvernance internationale (transparence et réciprocité).

les domaines où la France dispose de compétences et de savoir-faire reconnus. Il renforcera ainsi la valeur ajoutée de son offre en mobilisant une expertise française pluridisciplinaire répondant à la demande des partenaires chinois. Conformément aux orientations du Comité Interministériel de la Coopération Internationale et du Développement (CICID) du 8 février 2018 et aux engagements de son POS précité, le Groupe AFD s'attachera à assurer une activité « 100 % Accord de Paris », en s'assurant systématiquement de la cohérence de ses financements avec un développement bas carbone et résilient. Il cherchera à identifier des projets présentant des co-bénéfices climat substantiels, visant prioritairement l'atténuation des émissions chinoises de

GES. Les opérations du Groupe en Chine répondront également à l'ambition « 100 % lien social » et mettront en avant son attachement à la réduction des inégalités femmes-hommes. Enfin, le Groupe renforcera le dialogue avec ses partenaires sur le financement de projets en pays tiers, notamment avec les banques chinoises de développement présentes à l'international, en inscrivant son action dans le respect des normes internationales pour atteindre les objectifs communs en matière de climat et d'ODD, en inscrivant aussi son action dans le cadre de la stratégie européenne de connectivité eurasiatique en cours de développement au niveau communautaire (cf. *supra*).

3.

**LES PRIORITÉS
DU GROUPE AFD
POUR LA
COOPÉRATION
AVEC LA CHINE**

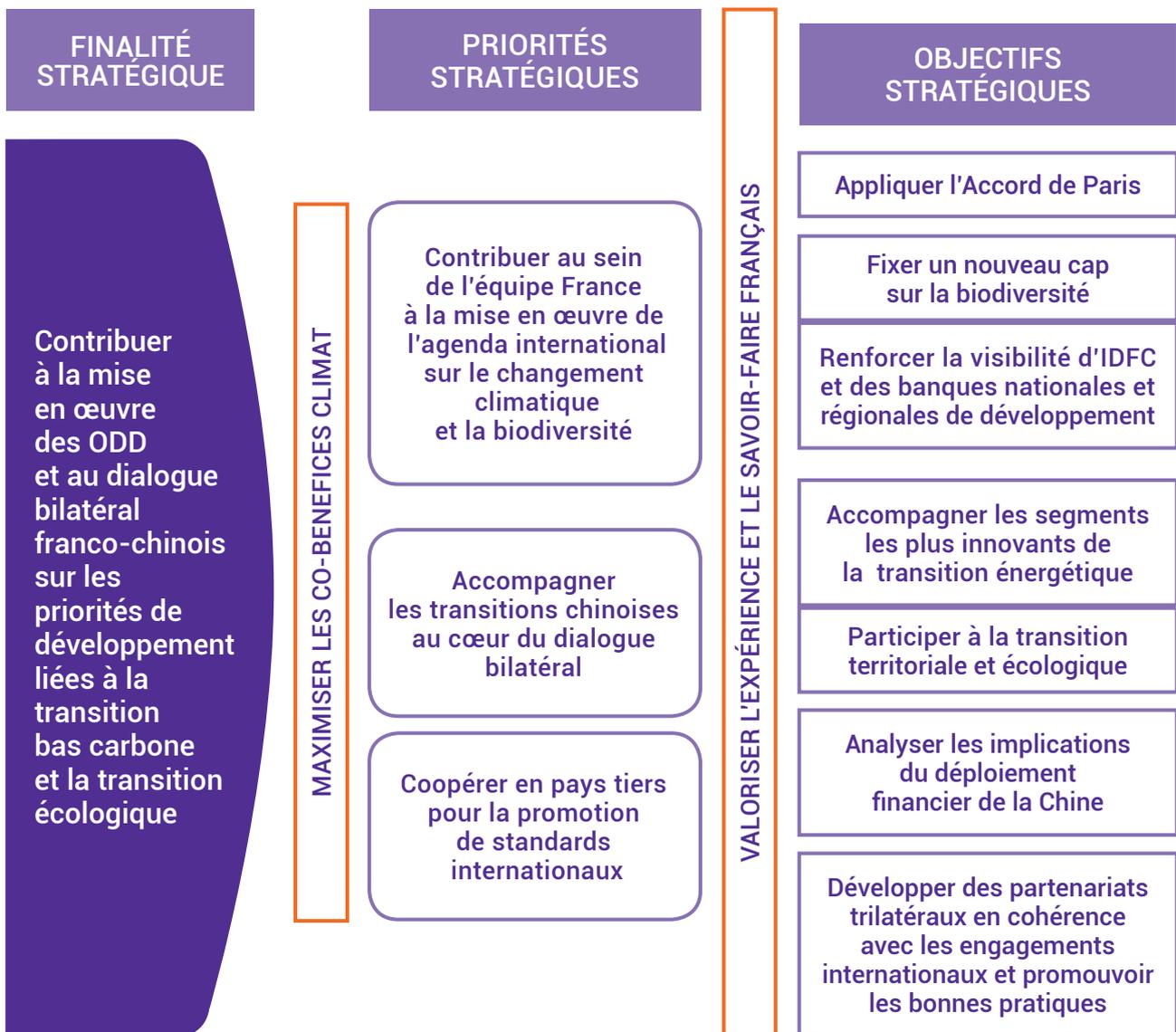
L'atteinte des ODD implique une plus grande convergence avec les acteurs chinois sur des sujets d'importance mondiale tels que le climat, la biodiversité, la finance verte et le rôle des banques de développement. Dans ce contexte, il apparaît particulièrement pertinent de lier les enjeux opérationnels en Chine et partenariaux en pays tiers. L'activité du Groupe AFD, à la fois en Chine et avec les institutions chinoises actives dans le domaine du développement, aura ainsi pour finalité de contribuer à la mise en œuvre des ODD et au dialogue bilatéral franco-chinois sur les priorités de développement liées à la transition bas carbone et la transition écologique. La mobilisation des capacités d'innovation françaises et chinoises en matière de développement durable, conjuguée à la qualité de la relation bilatérale sur les enjeux d'intérêt planétaire, doit permettre

à l'AFD et à ses partenaires chinois de mener conjointement des coopérations et opérations concrètes, en particulier avec la *China Development Bank*, membre d'IDFC.

Sur la période 2020-2024, le Groupe AFD interviendra en Chine et avec la Chine selon trois priorités :

- contribuer, au sein de l'équipe France²¹, à la mise en œuvre de l'agenda international sur le changement climatique et la biodiversité ;
- accompagner la transition écologique et énergétique au cœur du dialogue bilatéral ;
- coopérer en pays tiers pour la promotion des standards internationaux.

Schéma logique d'intervention du groupe AFD en Chine



²¹ Le terme « équipe France » désigne dans le présent document l'ensemble des acteurs publics français impliqués dans les échanges multilatéraux ou bilatéraux franco-chinois, notamment les services centraux et organismes sous tutelle du MTES et du MEAE, les services compétents de l'Ambassade de France en Chine, etc.

3.1. AXE 1 : CONTRIBUER, AU SEIN DE L'ÉQUIPE FRANCE, À LA MISE EN ŒUVRE DE L'AGENDA INTERNATIONAL SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LA BIODIVERSITÉ

La lutte contre le changement climatique, la préservation de la biodiversité et de l'environnement, le développement durable constituent des axes stratégiques majeurs de la coopération franco-chinoise. Cela a été clairement rappelé lors de la visite d'État du Président de la République en novembre 2019, avec le lancement de l'Appel de Pékin sur la conservation de la biodiversité et le changement climatique par les deux Présidents. La France souhaite s'engager dans une concertation plus étroite avec la Chine dans le cadre des négociations internationales sur le climat, la biodiversité, la dégradation des ressources naturelles, afin de favoriser l'adoption d'un Pacte mondial pour l'environnement aux ambitions significativement rehaussées. L'AFD contribuera à la mise en œuvre de l'agenda international dans ces domaines au sein de l'équipe France.

3.1.1 Appliquer l'Accord de Paris

Définir une trajectoire bas-carbone à l'horizon 2050

La Chine s'est engagée à définir une stratégie bas-carbone de long terme (2050) qui sera remise au secrétariat de la CCNUCC (article 4 de l'Accord de Paris, réaffirmé dans la déclaration conjointe du 26 mars 2019 à l'occasion de la visite du président Xi en France, et dans l'Appel de Pékin sur la conservation de la biodiversité et le changement climatique du 6 novembre 2019).

L'AFD pourra contribuer au dialogue avec les autorités chinoises par des partenariats et coopérations avec les organismes appropriés de renom dont l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE), notamment sur la transition énergétique ou la mise en œuvre d'un marché national d'émissions de GES.

Les études et ateliers proposés permettront d'identifier les secteurs pour lesquels des réductions importantes d'émissions de GES peuvent être rapidement obtenues, l'objectif étant de favoriser l'identification de projets finançables et à forts impacts. L'enjeu pour l'AFD est de pouvoir cibler des

problématiques et des modes d'ingénierie de projet, souvent pilotes, susceptibles de répondre à cet objectif et d'intéresser ainsi les ministères donneurs d'ordre (MoF et NDRC).

Le Groupe entretiendra des relations avec les centres de réflexion chinois du secteur (China DAC Study Group, Energy Foundation China ...) afin de renforcer le dialogue et la coopération sur des thématiques prioritaires telles que la trajectoire bas carbone de la Chine ou d'autres sujets de développement ; les liens avec les centres de réflexion français (IFRI, IDDRI, ECFR, Asia Centre, notamment) et internationaux (tels que *Center for International Cooperation in Educational Development* – CISED, *Center for Global Development* – CGDev, *Overseas Development Institute* – ODI) seront également renforcés.

Dialoguer sur la finance verte et le risque climatique

En lien avec sa nouvelle stratégie Climat, l'AFD poursuivra son dialogue avec le monde académique, les centres de réflexion, les banques et les autorités de régulation sur la gestion des risques financiers climatiques et visera à accompagner la transformation des pratiques des acteurs financiers, avec la conviction qu'une meilleure évaluation puis gestion des risques physiques par les acteurs économiques (en particulier les États et la communauté financière) peuvent contribuer à la transition vers une économie sobre en carbone et résiliente.

L'agence entretient à ce titre des relations avec différentes institutions chinoises, telles que le DRC (*Development Research Center*, rattaché au Conseil des Affaires d'État), le CAITEC (*Chinese Academy of International Trade and Economic Cooperation*, rattaché au MOFCOM), le MOF, ERI (*Energy Research Institute*), le NCSC²² (*National Center for Climate Change Strategy and International Cooperation*, rattaché à la NDRC) et IIGF (*International Institute of Green Finance*). L'AFD souhaite contribuer au développement d'outils d'analyse communs, favoriser les échanges entre pairs au sein du club IDFC et de la communauté financière. Une première étape a été franchie en 2017 en matière de

²² Travail de modélisation avec le MIT mené en 2015.

coopération sur le reporting de la finance climat, la *China Development Bank* (CDB) ayant fourni ses chiffres sur l'atténuation, jusqu'alors non comptabilisés dans la cartographie climat d'IDFC.

Depuis 2018, les relations se sont renforcées avec la *China Development Bank* (CDB), à la fois sur le plan bilatéral et au sein d'IDFC (*International Development Finance Club*). La CDB contribue notamment à la préparation du reporting annuel sur la finance verte IDFC. Pour mémoire, la moyenne lissée sur 5 ans des investissements en finance verte pour l'ensemble des membres d'IDFC est de l'ordre de 150 Mds USD par an. La CDB est également associée à plusieurs groupes de travail d'IDFC.

Les équipes de recherche chinoises disposent de compétences avérées sur la finance verte et la Chine est par certains aspects précurseur. Pourront être réalisées une/des étude(s) de cas approfondie(s) permettant d'informer les décideurs sur la gestion optimale des risques et des opportunités liées au climat, et contribuer ainsi au développement d'outils. Dans ce cadre, un partenariat tripartite entre une équipe de recherche chinoise, l'AFD et un centre de réflexion tel que CPI (*Climate Policy Initiative*) pourrait être envisagé avec un focus particulier autour des risques climatiques de transition.

3.1.2 Fixer un nouveau cap pour préserver la biodiversité

Les dérèglements climatiques ont également pour conséquence une dégradation rapide de la biodiversité, alors que celle-ci joue un rôle clé dans l'atténuation et l'adaptation au changement climatique. Le constat aujourd'hui largement partagé sur la situation critique de la biodiversité en Chine justifiait de fixer les orientations fortes listées dans l'Appel de Pékin sur la conservation de la biodiversité et le changement climatique. Le Groupe AFD contribuera à la définition et la mise en œuvre de ces ambitions, notamment par les actions suivantes :

Développer et valoriser les activités de financement de projets dans le secteur de la transition écologique chinoise

Cet axe pourra être décliné à travers le financement et la valorisation des projets de transition écologique et territoriale en Chine, notamment dans les domaines suivants :

- protection et restauration des écosystèmes (forêts, zones humides, prairies, déserts, littoral, aires marines...) dans les zones rurales et urbaines ;
- conservation et gestion des aires protégées (parc national, réserve naturelle, parc de forêt, parc de zone humide, parc maritime, géoparc, ...)

- promotion des solutions fondées sur la nature et les infrastructures vertes (trame verte et bleue, mise en place d'aires protégées²³) ;
- développement de l'éco-tourisme et du tourisme durable ;
- remédiation des sites pollués ;
- protection et valorisation du patrimoine naturel ;
- accompagnement de la transition territoriale verte ;
- lutte contre le commerce illégal d'espèces sauvages.

Soutenir et participer au dialogue bilatéral et aux échanges institutionnels entre la France et la Chine sur la biodiversité

Dans le cadre du dialogue bilatéral, le Groupe AFD soutiendra les dialogues de politiques publiques menés par la diplomatie française avec les acteurs chinois, ainsi que l'animation d'un réseau institutionnel sur la biodiversité et l'environnement, à travers notamment les actions suivantes :

- Dialogues et échanges réguliers sur les politiques publiques en matière de biodiversité et environnement avec les principaux ministères techniques chinois (ministère de l'écologie et de l'environnement, ministère des ressources naturelles, l'administration nationale des forêts et des prairies) ;
- Contribution à l'animation des réseaux d'acteurs sur la biodiversité en Chine : centres de réflexion, experts, consultants, ONG internationales et chinoises, fondations privées ;
- Participation au dialogue bilatéral franco-chinois sur la biodiversité ;

Contribuer à la préparation française de la COP15 de la CDB (Kunming).

La France contribue à la préparation de la 15^e Conférence des Parties (COP15) de la Convention de Rio sur la Diversité Biologique (CDB) qui se tiendra à Kunming en 2021, notamment en partageant son expérience d'hôte de la COP21 sur le climat. Dans ce cadre, plusieurs propositions de contribution par l'AFD ont été faites aux interlocuteurs concernés en Chine en mars 2019. En particulier, les propositions suivantes ont été avancées pour des contributions de l'AFD à la préparation française de la COP15 de la CDB, et pourront être valorisées auprès des autorités chinoises :

1. Réaliser un état des lieux actualisé des financements de la biodiversité : montants globaux, nationaux, origine des fonds, instruments financiers existants ; estimations des besoins de financement ; proposition d'une stratégie pour

²³ Depuis 2017, les provinces doivent, dans le cadre de la politique chinoise des lignes rouges écologiques, définir des zones géographiques excluant toute « entreprise de développement ».

comblent l'insuffisance de financement ; recensement des financements biodiversité des membres IDFC via la *Task Force* créée ; participation à la mise à jour du document de référence en la matière : « *Little Biodiversity Finance Book* » en partenariat avec UNDP, SCBD, OCDE, WWF, GCP.

2. Valoriser et communiquer sur les pratiques et projets France/AFD de conservation de la biodiversité et des écosystèmes intégrant les dimensions économiques, sociales, culturelles et territoriales, comme solution au deuxième objectif de la Convention on Biological Diversity (utilisation durable de la biodiversité), et présentation des outils français de conservation territoriale de la biodiversité ;

3. Produire un guide méthodologique pour la réduction de l'impact sur la biodiversité des grands secteurs économiques à l'échelle nationale et locale : renforcement de la RSE des entreprises, évolution des cadres légaux et réglementaires nationaux, mécanismes de mesure des performances biodiversité, de redevabilité, gouvernance environnementale des sites d'activité, mobilisation d'expertise, etc.) ; et **des outils d'intégration de la biodiversité dans les politiques publiques et les secteurs économiques** ;

4. Contribuer aux contenus, cibles et à l'architecture de l'accord post 2021 et au comité COP15 de la France : mobilisation renforcée des experts français et européens, de l'IDDRI, des experts du Sud, exploitation des retours d'expérience de la mise en oeuvre de la Facilité biodiversité de l'AFD (sur fonds délégués de l'UE), et appui aux échanges avec les centres de réflexion chinois ;

5. Contribuer au dialogue avec les autres Parties à la CDB, en mobilisant la Facilité biodiversité et des appuis de l'UE, en contribuant aux ateliers de pré-négociation et aux échanges avec l'équipe COP15 Chine, en invitant la Chine à participer aux financements et aux actions de dialogue dans ce cadre.

La programmation de ces contributions aux travaux de préparation de la COP15 sera élaborée en concertation avec les tutelles et la taskforce interministérielle biodiversité. Le portefeuille de projets biodiversité en Chine pourra être valorisé, notamment dans le contexte de la préparation de la COP15, après les actions menées lors de l'année franco-chinoise de l'environnement (2018-2019).

Enfin, des contributions portant sur la lutte contre le braconnage et le commerce illégal d'espèces sauvages, et plus largement sur la criminalité environnementale, pourront également être envisagées. La prochaine conférence des Parties à la convention de Washington sur le commerce international d'espèces menacées d'extinction (CITES) se tiendra en 2022 au Costa Rica, très probablement pendant la présidence française du Conseil européen prévue au premier semestre.

3.1.3 Renforcer la visibilité d'IDFC et des banques nationales et régionales de développement

Il s'agit de renforcer la visibilité et l'action du réseau IDFC en appuyant la *China Development Bank* pour accroître sa contribution aux travaux du réseau. La coopération avec la CDB, avec laquelle un protocole d'entente a été signé en janvier 2018 lors de la visite d'État du président français en Chine, est déclinée selon trois axes : (i) la recherche de coopérations tripartites (cofinancements) en faveur de la lutte contre le changement climatique en pays tiers dans les pays où la CDB accorde déjà des financements, (ii) la finance climat avec la tenue d'activités conjointes dans le cadre d'IDFC, (iii) la promotion du rôle des banques nationales et régionales de développement dans le dialogue avec les multilatéraux.

La CDB est aujourd'hui encouragée à contribuer au groupe de travail créé au sein d'IDFC sur la biodiversité avec la participation de 9 de ses membres. L'objectif de ce groupe de travail est de faire des recommandations sur les standards et normes pour homogénéiser la manière dont les membres du club suivent et rendent compte de leurs investissements en matière de biodiversité. Une première publication est prévue en 2020, en lien avec la COP15 biodiversité.

Le renforcement de la visibilité du réseau IDFC passera également par des travaux sur le rôle des banques de développement, en partenariat avec des centres de réflexion et universités chinoises et internationales reconnues (CGDev, *Boston University*, *Peking University*...).

3.2. AXE 2 : ACCOMPAGNER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE AU CŒUR DU DIALOGUE BILATÉRAL

La stratégie du Groupe repose sur l'accompagnement des transitions dans deux domaines majeurs : la transition énergétique et la transition territoriale et écologique. Sur ces thématiques, l'AFD se positionnera sur des secteurs jugés pertinents par les deux parties (biodiversité, villes résilientes et sobres en carbone, finance verte, notamment).

Eu égard aux montants nécessaires pour atteindre les objectifs que le gouvernement chinois s'est fixés dans le cadre du 13^e plan quinquennal 2016-2020 en matière de lutte contre le changement climatique (estimés à près de 300 milliards d'euros par an, selon la People's Bank of China, 15 % seulement pouvant être apportés par le gouvernement), la mobilisation du secteur financier et des financements privés revêt une importance capitale.

3.2.1 Accompagner les segments les plus innovants de la transition énergétique

Le niveau d'émissions de la Chine, premier émetteur mondial, s'explique par des facteurs structurels que sont le poids du charbon dans la consommation d'énergie primaire, le poids du secteur industriel dans l'économie et dans la consommation d'énergie et le poids croissant du transport urbain.

Si le mix énergétique en Chine est encore dominé par le charbon, il évolue cependant vers davantage de renouvelables. S'agissant de la production d'électricité, la Chine a de loin la plus grande capacité installée au monde (1780 GW en 2017) dont 60 % de centrales à charbon. La part de celui-ci est cependant en décroissance (80 % en 2000, 70 % en 2010, objectif de 58 % en 2020) et depuis 2013, plus de la moitié des capacités supplémentaires installées correspondent à du renouvelable (ou du nucléaire dans une moindre mesure). L'hydroélectricité domine la capacité renouvelable installée mais l'éolien et le photovoltaïque ont connu un développement spectaculaire en dix ans. La Chine domine la production de cellules et panneaux photovoltaïques (60 % du marché mondial) et a joué un rôle

essentiel dans la diminution des coûts de ces technologies. Source de pollution de l'air dans les villes, le chauffage urbain a évolué sous la contrainte des différents plans quinquennaux vers des sources décarbonées (biomasse, géothermie) ou moins émissives (gaz) ; l'efficacité énergétique (réseaux) et les dispositifs de récupération de chaleur ont été développés, ce qui a permis de réduire les émissions par une meilleure utilisation des capacités existantes. Pourtant, la consommation d'énergie par habitant a augmenté de 7 % entre 2012 et 2017, et les émissions de CO₂ du secteur de l'énergie ont augmenté de 8 % sur la même période. La Chine reste le premier contributeur mondial à l'augmentation de la demande en pétrole. Il est donc urgent d'accélérer la transition énergétique en Chine.

L'AFD a soutenu plusieurs projets en Chine ayant pour objectif d'accompagner la transition énergétique²⁴, domaine dans lequel les acteurs français bénéficient d'une forte expertise. Plusieurs entreprises françaises ont pu se positionner sur les marchés lancés dans le cadre de ces projets. Le Groupe entend intervenir aujourd'hui sur de nouveaux axes lui permettant de se situer sur des segments innovants. L'objectif sera de promouvoir une croissance décarbonée par le financement de projets d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique cohérents avec les stratégies Énergie et Climat du groupe AFD, et participant à l'accélération de la transition énergétique du pays par le financement de projets pilotes répliquables à plusieurs échelles.

L'AFD pourra privilégier les aspects sectoriels innovants des solutions d'intégration du renouvelable intermittent dans les réseaux²⁵, de *smart grid*, d'efficacité des réseaux de distribution, d'énergies renouvelables (bioénergies, éolien en mer...), de stockage de l'énergie. En lien avec les enjeux de transport, le secteur de l'électromobilité sera également considéré. Enfin, le secteur du chauffage urbain, responsable d'une part importante des émissions, restera un sujet privilégié. Les projets seront analysés et sélectionnés au regard de leur impact sur la trajectoire bas carbone du pays et de leur localisation géographique.

²⁴ L'AFD mène six projets de chauffage urbain en Chine, deux à Jinzhong et Taiyuan (province du Shanxi) achevés en 2012 et 2014, et quatre dans la province du Shandong : rénovation des réseaux à Jinan achevée en 2017, centrale à trigénération (chaleur, froid et électricité) à Qingdao, récupération de chaleur fatale industrielle à Zibo, construction d'un système de chauffage urbain décentralisé valorisant l'énergie thermique des rejets d'eaux urbains traités à Jinan. À cela s'ajoutent une centrale de cogénération biomasse dans le Heilongjiang, et un projet d'efficacité énergétique sur les bâtiments à Wuhan (province de Hubei).

²⁵ L'optimisation du système électrique doit permettre de réduire la part d'énergie renouvelable non injectée sur le réseau électrique pour des raisons de congestion ou d'inadéquation entre la production et la consommation d'électricité.

À la frontière des deux transitions, énergétique d'une part, territoriale et écologique d'autre part, la problématique de la reconversion des mines de charbon pourra faire l'objet d'appuis lorsqu'elle participe à l'accélération de la transition énergétique, s'inspirant des expériences de mutation économique des territoires industriels français.

3.2.2 Participer à la transition écologique

Affirmant la priorité accordée à l'environnement, la Chine a développé une politique de « lignes rouges » comme outil de mise en œuvre de la « civilisation écologique²⁶ » portée par le président Xi : en application de cette politique, des zones géographiques excluant tout développement industriel sont définies. En cohérence avec l'orientation du 19^e Congrès du PCC concernant la protection de l'environnement, et compte tenu des enjeux de développement à l'échelle territoriale dans ce pays-continent et de son expérience dans l'appui aux collectivités locales, l'AFD place la préservation des écosystèmes et des services qu'ils fournissent au cœur de sa stratégie d'intervention en Chine, à travers une approche territoriale. L'objectif est de permettre aux territoires d'améliorer leur résilience au changement climatique et de préserver les écosystèmes. L'approche territoriale constitue un avantage comparatif de l'AFD, notamment pour les projets de protection et de valorisation du patrimoine naturel. L'Agence s'appuie sur l'expérience française, fondée sur une approche intégrée visant à « faire vivre » le patrimoine en tant que partie intégrante de l'activité humaine dans la ville et en milieu rural. Il s'agit d'une niche où la demande chinoise est importante et l'offre française mondialement reconnue, et d'un domaine de coopération franco-chinois prioritaire depuis 2016.

Les interventions, conçues selon une approche systémique qui appréhende le territoire urbain et rural dans son ensemble, permettront de traiter plusieurs thématiques ou

secteurs conjointement et de travailler avec des interlocuteurs variés (collectivités territoriales, banques et entreprises publiques, opérateurs publics et privés de services publics). Les projets soutenus pourront également contribuer, au-delà de leur finalité climat et biodiversité, aux rééquilibres territoriaux à plusieurs échelles : entre zones urbaines et rurales, entre régions côtières et intérieures, entre grandes métropoles et petites villes, ou encore entre espaces naturels et artificiels. En complément de projets contribuant à l'atténuation du changement climatique, l'AFD pourra également agir, dans une moindre mesure, sur les effets du dérèglement climatique avec des projets contribuant à l'adaptation : gestion et préservation de la ressource en eau, des sols et des services écosystémiques, résilience des systèmes agricoles, résilience des villes, quartiers et sites vulnérables au changement climatique... Il s'agira par exemple de financer la conservation des écosystèmes et la gestion des aires protégées pour accroître leur capacité d'amortissement de l'évolution du climat et pérenniser les services écosystémiques utiles à la résilience climat, la restauration écologique de systèmes réduisant les risques climatiques (infiltration d'eau, réduction de l'érosion, gestion des inondations ou des sécheresses, etc.), l'éco-tourisme et le tourisme durable, l'aménagement des éco-cités ou éco-quartiers adaptés à l'évolution du climat, le renouvellement du patrimoine urbain mieux adapté à l'évolution du climat, l'aménagement de trames vertes et bleues ou encore la reconversion et la valorisation du patrimoine industriel lorsqu'elles contribuent à l'adaptation et l'atténuation du changement climatique.

Dans la continuité des actions engagées au cours des dernières années en matière d'ingénierie écologique, les interventions de l'AFD viseront la conservation de la biodiversité, pouvant passer par le maintien de l'attractivité économique ou la promotion de la gestion participative d'un territoire. Ces interventions chercheront, dans la mesure du possible, à valoriser l'expérience française.

²⁶ La notion de « civilisation écologique » a été mentionnée pour la première fois en 2007 par les dirigeants chinois lors du 17^{ème} Congrès national du PCC, marquant la volonté des autorités centrales de changer le modèle de développement axé sur la seule croissance économique depuis la réforme lancée par Deng Xiaoping à la fin des années 1970. Le concept a été intensifié depuis l'arrivée au pouvoir du président Xi Jinping, jusqu'à être intégré dans la Charte du PCC en 2012, puis dans la Constitution chinoise en 2018. Le « Master plan sur la civilisation écologique » promulgué par le Comité central du PCC et le Conseil d'État en 2015 constitue le document cadre de cette politique. Des campagnes de vulgarisation et d'éducation sur le concept ont été menées au sein du PCC et des différents échelons du gouvernement, mais aussi auprès du grand public. Le terme remplace désormais les notions de « développement durable » ou « protection de l'environnement ».

3.3. AXE 3 : COOPÉRER EN PAYS TIERS POUR LA PROMOTION DES STANDARDS INTERNATIONAUX

La Chine se positionne comme un bailleur international de premier plan et est amenée à jouer un rôle croissant dans le financement du développement à l'international. Le montant et le niveau de concessionnalité de ses financements seront déterminants pour l'atteinte des ODD dans le monde. À son échelle, le Groupe AFD connaît lui aussi une forte croissance de son activité afin de contribuer à l'objectif de la France de consacrer 0,55 % de son RNB à l'aide publique au développement à l'horizon 2022²⁷. Dans ce contexte, les relations avec les acteurs chinois de la politique de coopération économique et de développement dans les différents pays d'intervention du Groupe où ces acteurs chinois ont déjà octroyé des financements sont appelées à croître et la nécessité de coordonner les interventions va s'imposer davantage.

3.3.1 Analyser les implications du déploiement financier de la Chine à l'international

L'analyse des implications du déploiement financier de la Chine à l'international constituera un axe de la production de connaissances dans les prochaines années. L'AFD s'est dotée d'outils d'analyse et de décryptage pour mieux comprendre l'émergence de la Chine comme acteur du développement, partenaire de l'AFD et vecteur de changement pour le financement du développement. L'AFD poursuivra les échanges avec les partenaires techniques et financiers, leur connaissance de la Chine et leur capacité d'action pouvant être complémentaires et permettre de faire levier sur les partenariats avec les opérateurs chinois.

3.3.2 Développer des partenariats trilatéraux en cohérence avec les engagements internationaux et promouvoir les bonnes pratiques

La concrétisation de partenariats avec des acteurs chinois en pays tiers vise à promouvoir les normes aux standards internationaux de gouvernance et de passation de marché, des principes d'accompagnement des maîtrises d'ouvrage et de soutenabilité des financements et des critères du développement durable et de redevabilité dans les projets menés conjointement. Cet objectif s'inscrit dans la ligne politique posée par le Président français à l'occasion de la visite d'État de Xi Jinping en France en 2019 : « *Nous avons décidé d'apporter notre plein soutien à des projets conjoints [...] dans le plein respect de la souveraineté et des choix des pays concernés, et en cohérence avec nos engagements internationaux, notamment climatiques.* »

L'AFD participera au dialogue initié avec l'État par la nouvelle agence bilatérale de développement chinoise (CIDCA) qui a pour vocation, sans être opérateur, de coordonner et superviser les ressources publiques d'aide (subventions, prêts sans intérêt, prêts concessionnels) mises en œuvre par d'autres ministères (santé, éducation, MOFCOM) ou la *China Exim Bank*. L'AFD étudiera les possibilités de coopération avec l'Exim Bank, avec une valeur ajoutée reposant sur l'expertise et l'assistance technique. L'AFD se donne également pour objectif de renforcer les liens avec la CDB, notamment dans le cadre d'IDFC, et de financer un premier projet en partenariat en Afrique, selon les modalités agréées dans le cadre du mémorandum de coopération signé (première identification de projets en cours au Sénégal dans les secteurs de l'agriculture, de l'énergie renouvelable et de l'eau et l'assainissement). Des collaborations entre le CAD-Fund (*China Africa Development Fund*) et Proparco pour des financements à destination du secteur privé en Afrique pourraient également être envisagées.

²⁷ Le Président de la République a annoncé en juillet 2017 que la France consacrerait 0,55 % de son RNB à l'APD en 2022, cette orientation a été confirmée par le CICID du 8 février 2018.

The background features several overlapping, thin orange circular lines of varying radii, creating a dynamic, abstract pattern. The lines are centered around the text, with some passing through the text itself.

4.

**PERSPECTIVES
FINANCIÈRES,
MODALITÉS
D'INTERVENTION
ET DE SUIVI**

4.1. PERSPECTIVES FINANCIÈRES ET MODALITÉS D'INTERVENTION

Dans les prochaines années, l'activité du Groupe restera majoritairement fondée sur les financements souverains. Afin de contribuer aux objectifs de croissance du Groupe, l'activité en Chine avec les acteurs souverains a vocation à augmenter pour atteindre un niveau cible de l'ordre de 200 à 300 M€ par an sur la période 2020-2024. Cela suppose **une augmentation du montant moyen des projets** (la hausse est déjà notable sur les projets les plus récents, elle devra être consolidée et systématiquement recherchée).

L'atteinte de cet objectif passera également par un **recours accru aux cofinancements**, notamment avec les bailleurs multilatéraux (Banque mondiale, Banque asiatique) qui interviennent sur des programmes de plus grande échelle, complémentaires des projets bilatéraux que les autorités chinoises proposent au financement de l'AFD. Ce souhait a déjà été porté à la connaissance du MoF dans le cadre des consultations annuelles (les projets en cofinancement faisant l'objet d'une liste séparée par bailleur). Outre l'effet de levier significatif, ces interventions en cofinancement peuvent être également l'occasion pour l'AFD de se positionner sur des secteurs non traditionnels mais utiles dans le cadre de la relation stratégique avec ses partenaires chinois et sur lesquels une expertise française peut être valorisée. Dans tous les cas, les projets soumis au financement de l'AFD seront analysés au regard de leur compatibilité avec les objectifs du Groupe et sa stratégie dans le pays.

L'activité avec les **acteurs non souverains** est encore réduite, aussi bien pour l'AFD que pour Proparco, mais la recherche de prospects non souverains sera poursuivie notamment dans le secteur bancaire (lignes de crédit vertes) et dans le domaine des infrastructures liées à l'environnement et au climat (eau, assainissement, énergie propre, etc.). Le Groupe restera attentif à l'évolution des risques sur ce secteur.

Au-delà des montants, la démarche partenariale, inscrite dans le POS de l'AFD, constitue un axe structurant de la Direction régionale en Chine. Elle ancre l'AFD dans un positionnement qui consiste à peser non seulement par ses

financements de projets mais aussi par la mise en place de collaborations stratégiques et partenariales de long terme, articulées et cohérentes avec l'ensemble de son action. Les partenariats à développer concernent des entités et modalités diverses:

- **Les parties prenantes françaises, au-delà de « l'équipe France »** dont l'AFD est partie intégrante, pour valoriser les savoir-faire français par la mobilisation d'experts sectoriels pour des études, des appuis aux maîtrises d'ouvrage, des coopérations techniques et décentralisées, en complément des projets financés. La mobilisation des collectivités et entités publiques françaises (parcs régionaux, centres de recherche, etc.) sera recherchée. Ces expertises seront mobilisées notamment via Expertise France.
- **Les partenaires institutionnels locaux**, instituts de recherche et centres de réflexion, avec une offre de service analytique pour renforcer le dialogue notamment sur les trajectoires de croissance bas carbone. Alors que la Chine devient progressivement un acteur international majeur du monde de la recherche, ces partenariats permettront également à l'AFD d'élargir ses propres analyses.
- **Des cofinancements** à développer avec les bailleurs bilatéraux (KfW) et multilatéraux (BAsD, Banque mondiale, AIIB) ou Union européenne, notamment sur les nouveaux secteurs d'intervention et des mixages prêts-dons (Fonds vert, *Asian Investment Facility*) et la promotion de nouveaux instruments financiers, lorsque possible et pertinent (tels que *Program-for-results*, schéma de partage de risque).
- **L'animation conjointe des réseaux** de banques de développement autour de la finance climat pour affirmer leur rôle dans la mise en œuvre de l'accord de Paris, notamment au sein d'IDFC avec le renforcement du partenariat stratégique avec la CDB.

4.2. MODALITÉS DE SUIVI ET REDEVABILITÉ

La stratégie est assortie d'indicateurs et fera l'objet d'une note annuelle de suivi qui constituera un outil de dialogue entre l'AFD et ses partenaires, aussi bien au siège que localement. Ce suivi permettra d'ajuster si besoin les orientations de la stratégie du Groupe dans le pays.

L'activité de l'AFD sera plus particulièrement suivie à travers les indicateurs suivants :

- Part, en montant, du portefeuille de projets à co-bénéfices climat ;
- Superficies bénéficiant de programme de conservation, gestion durable ou restauration de la biodiversité ;
- Émissions de CO₂ évitées ;
- Nombre de personnes ayant amélioré leur résilience climatique ;
- Nombre d'actions menées en partenariat en pays tiers ;
- Part, en montant, des projets CAD 2 (marqueur OCDE sur l'égalité femmes-hommes).

L'indicateur ci-dessous fera l'objet d'un suivi pour remettre en perspective notre action par rapport à la trajectoire, aux objectifs et aux politiques publiques menées :

- Part des énergies renouvelables dans le mix énergétique.

La stratégie fera l'objet d'une revue en cours de route, après trois années de mise en œuvre, afin de vérifier la pertinence et l'adéquation des objectifs aux réalisations. Les projets financés par l'AFD donnent lieu à une évaluation après leur achèvement, réalisée en interne ou externalisée : au cours des prochaines années, les projets menés dans le secteur de l'énergie (6 projets financés) ou dans le secteur de la biodiversité et du patrimoine (urbain et rural) pourraient donner lieu à une évaluation sectorielle.

LISTE DES SIGLES

AFD : Agence française de développement

AIE : Agence internationale de l'énergie

AIIB : *Asian Infrastructure Investment Bank*

BRI : Belt and Road Initiative

CAD : Comité d'aide au développement

CAD-Fund : *China Africa Development Fund*

CAITEC : *Chinese Academy of International Trade and Economic Cooperation*

CCNUCC : Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques

CDB : *China Development Bank*

CDB : Convention internationale sur la Diversité Biologique

CGDEV : *Center for Global Development*

CICED : *Center for International Cooperation in Education Development*

CIDCA : *China International Development Cooperation Agency*

CIKD : *Center for International Knowledge on Development*

CITES : Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, aussi appelée Convention de Washington

CNULCD : Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification

CPI : *Climate Policy Initiative*

DRC : *Development Research Center*

ECFR : *European Council on Foreign Relations*

ERI : *Energy Research Institute*

GES : Gaz à effet de serre

IDDDRI : Institut du Développement Durable et des Relations Internationales

IDFC : *International Development Finance Club*

IFRI : Institut français des relations internationales

IIGF : *International Institute of Green Finance*

INSE : *Institute of New Structural Economics*

JICA : Agence de coopération internationale du Japon

MEAE : Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

MOF : *Ministry of finance*

MOFCOM : *Ministry of commerce*

MTES : Ministère de la Transition écologique et solidaire

NCSC : *National Center for Climate Change Strategy and International Cooperation*

NDRC : *National Development Reform Commission*

OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques

ODD : Objectifs de développement durable

ODI : *Overseas Development Institute*

OMC : Organisation mondiale du commerce

PBOC : *People's Bank of China*

PCC : Parti communiste chinois

POS : Plan d'Orientation Stratégique

PPP : parité de pouvoir d'achat

PRITS : pays à « Revenu intermédiaire de la tranche supérieure »

RSE : responsabilité sociétale des entreprises

UE : Union européenne

UNDP : *United Nations Development Programme*

WWF : Fonds mondial pour la nature

Qu'est-ce que l'AFD ?

Le groupe Agence française de développement (AFD) est un établissement public qui finance, accompagne et accélère les transitions vers un monde plus juste et durable. Plateforme française d'aide publique au développement et d'investissement de développement durable, nous construisons avec nos partenaires des solutions partagées, avec et pour les populations du Sud.

Nos équipes sont engagées dans plus de 4 000 projets sur le terrain, dans les Outre-mer et dans 115 pays, pour les biens communs de l'humanité – le climat, la biodiversité, la paix, l'égalité femmes-hommes, l'éducation ou encore la santé. Nous contribuons ainsi à l'engagement de la France et des Français en faveur des Objectifs de développement durable. Pour un monde en commun.

<http://www.afd.fr>

AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT

Tél. : +33 1 53 44 31 31 – Fax. : +33 1 44 87 99 39
5, rue Roland Barthes, 75 598 Paris Cedex 12 – France

www.afd.fr